MARCHÉ DE CREATEURS de Saint-Blaise

Dossier de candidature

5^{ème} édition - Dimanche 20 novembre 2022



Chaque candidature doit être retournée <u>avant le 10 octobre 2022</u>, au plus tard. Elle sera examinée avec soin par les membres de l'association. Si vous n'êtes pas sélectionné(e), vous pourrez récupérer votre dossier au siège de l'association AU COIN DE LA RUE, 19 Avenue du Collet 06670 SAINT-BLAISE. Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Sidonie au 06.17.75.46.00 ou aucoindelarue06@gmail.com.

IDENTITE			
Nom :	Prénom :		
Dénomination sociale :			
Adresse :			
Code postal :	Localité :		
N° SIRET :	Téléphone :		
Email :	@		
Adresses site internet/Facebook/Instagram :			
Nature des articles en vente ou en exposition sur le stand (à dé	tailler) :		
Merci de cocher OUI ou NON (ne pas laisser vide) Je souhaite proposer une démonstration gratuite sur mon stand		OUI	NON
Je souhaite animer un atelier créatif payant sur mon stand			
Je souhaite un emplacement avec électricité (places limitées et prévi	oir rallonges)		
Je souhaite un emplacement à l'extérieur de la salle polyvalente prof			
J'autorise l'organisateur à communiquer les images de mes créations web, presse, pour promouvoir l'évènement			
Je m'engage à participer à la tombola en faisant don à l'association d manifestation			
Je m'engage à participer au concours du plus beau stand proposé pa	r l'organisateur		
A JOINDRE (tout dossier incomplet sera refusé)			
 5 photos des créations que vous mettrez en vente le jour du 2 photos de votre stand lors de ventes précédentes (possibil Chèque à l'ordre de l'association AU COIN DE LA RUE d'un m Chèque à l'ordre de l'association AU COIN DE LA RUE d'un m Pour les professionnels : Justificatif professionnel indiquant le n° SIRET Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle Pour les non professionnels : Chèque à l'ordre de l'association AU COIN DE LA RUE d'un m Fait à	ité d'envoi par mail) iontant de 25 € pour l'emplacement (1 seul/e iontant de 100 € (caution)	exposa	nt)

l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et valant

approbation du règlement intérieur.

MARCHÉ DE CREATEURS de Saint-Blaise

Règlement intérieur

5ème édition - Dimanche 20 novembre 2022



DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- Le marché de créateurs est organisé par l'association AU COIN DE LA RUE dans la salle polyvalente de Saint-Blaise et ses abords, le dimanche 20 novembre 2022 de 10h00 à 18h00,
- · L'entrée est gratuite pour les visiteurs,
- L'installation des exposants se fait entre 8h00 et 9h30,
- Les exposants s'engagent à tenir leurs stands ouverts de 10h00 à 18h00 et à quitter les lieux avant 19h30, en ayant pris soin de débarrasser et nettoyer correctement l'espace occupé,
- Une buvette avec vente de boissons et petite restauration est assurée par l'organisateur. En dehors de ce lieu aucune vente de matière alimentaire n'est autorisée.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Seuls les professionnels et les adhérents de l'association AU COIN DE LA RUE, peuvent déposer une demande d'inscription. Les articles présents sur leurs stands devront obligatoirement être fabriqués à la main et par euxmêmes. La revente est strictement interdite,
- L'organisateur procédera à une sélection des exposants en tenant compte des articles indiqués sur la demande d'inscription, le but étant de proposer aux visiteurs des créations originales et variées afin de promouvoir l'artisanat et la créativité locale,
- L'organisateur se réserve le droit de faire remballer tous les articles qui ne correspondraient pas le jour du marché à ceux indiqués sur la demande d'inscription,
- Le droit d'inscription pour les exposants est fixé à 25 € la journée pour un stand d'environ 2,30 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur, avec 1 table et 1 chaise (fournis par l'organisateur). Un stand avec électricité peut être réservé sans frais supplémentaires (places limitées prévoir rallonges),
- Un chèque de caution de 100 € non encaissable avant la manifestation sera restitué en main propre à la fin du marché.
 Ceci dans le but de garantir la présence de l'exposant jusqu'à la fin de la manifestation. Le chèque de caution sera également restitué aux exposants, placés à l'extérieur, en cas d'intempéries qui rendraient impossible leur installation,
- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si la demande d'inscription est incomplète ou non retenue par l'organisateur,
- L'organisateur pourra éventuellement réattribuer un emplacement si l'exposant ne s'est pas présenté avant 9 heures,
- · Le nombre d'emplacements est limité,
- En cas d'absence ou d'annulation de l'exposant 15 jours avant la date de la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué,
- Les emplacements affectés par l'organisateur ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour de la manifestation,
- · L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée,
- La clôture des inscriptions se fera le 10 octobre 2022. Une confirmation de participation sera adressée aux exposants au plus tard le 30 octobre 2022.

SECURITE

- · L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, incident, vol, détérioration ou incendie,
- Chaque exposant se doit de couvrir ses risques,
- L'exposant devra décharger son matériel depuis son véhicule garé sur les emplacements prévus à cet effet en dehors de l'accès à la salle polyvalente. En raison des stands disposés devant la salle polyvalente, aucun accès ne sera autorisé aux véhicules. A l'exposant de prévoir le nécessaire (chariot, diable...) pour faciliter le transport de son matériel,
- · L'exposant s'engage à justifier de son identité le jour du marché et devra présenter un document officiel,
- L'association se réserve le droit d'annuler le marché en cas de force majeur ou par manque de participants.